

COMMUNAUTE DE COMMUNES CONQUES-MARCILLAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

UNIQUE

Relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), à l'abrogation des Cartes Communales de Grand-Vabre, Mouret et Saint-Félix-de-Lunel et à la mise en place de Périmètres Délimités des Abords (PDA)

Par arrêté communautaire n°2024-19 du 16 septembre 2024, M. le Président de la Communauté de Communes Conques-Marcillac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet d'élaboration du PLUi, procédure prescrite par délibération du conseil communautaire du 18 mars 2019, en vue de son approbation par le conseil communautaire, sur le projet d'abrogation des Cartes Communales de Grand-Vabre, Mouret et Saint-Félix-de-Lunel, ainsi que sur la proposition de mise en place des Périmètres Délimités des Abords approuvée par le conseil communautaire en date du 05 mars 2024.

Cette enquête publique unique se déroulera pendant une période de 40 jours consécutifs :

DU VENDREDI 4 OCTOBRE 2024 A 09H00 AU MARDI 12 NOVEMBRE 2024 A 12h00.

Le dossier d'élaboration du PLUi, et notamment son rapport de présentation, décrit le territoire, explique le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, ainsi que le mémoire y répondant) sont jointes au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions. Le dossier d'abrogation des cartes communales est composé d'une note de présentation. Le dossier de mise en place des PDA comprend : les délibérations d'approbation des propositions de Périmètres Délimités des Abords, le dossier de présentation des propositions de Périmètres Délimités des Abords, la cartographie détaillée, l'avis de l'ABF de l'Aveyron et de l'ABF du Cantal et les délibérations des communes de la Communauté de communes Conques-Marcillac concernées.

A cet effet, ont été désignés par Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulouse : Monsieur Jean-François GROS en qualité de Président de la Commission d'enquête, Monsieur Denis ROUALDES et Monsieur Pierre CAMARDA en qualité de commissaires enquêteurs titulaires et Monsieur Patrick GARDES en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Président ou l'un des membres titulaires de la Commission d'enquête, ainsi que le dossier de PLUi, la note de présentation de l'abrogation des Cartes Communales et le dossier de mise en place des PDA, au format papier, seront déposés et consultables :

- au siège de la Communauté de Communes Conques-Marcillac (1^{er} ETAGE - Maison du Territoire, 28 avenue Gustave Bessière 12330 MARCILLAC-VALLON), siège de l'enquête publique unique – lundi 13h30-17h30 / du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;
- à la Mairie de Conques-en-Rouergue (2, place de la Mairie – Saint-Cyprien-sur-Dourdou 12320 CONQUES-EN-ROUERGUE) : les mardi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00 ;
- pendant 40 jours consécutifs du vendredi 4 octobre 2024 à 9h00 au mardi 12 novembre 2024 à 12h00.

L'ensemble des pièces des dossiers sera également déposé et consultable sur un poste informatique réservé à cet effet au premier étage du siège de la Communauté de Communes Conques-Marcillac (Maison du Territoire, 28 avenue Gustave Bessière 12330 MARCILLAC-VALLON), siège de l'enquête publique unique.

Le dossier d'enquête publique unique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet : <https://www.democratie-active.fr/pluicccm/>

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête ; les adresser par écrit au siège de la Communauté de Communes à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête ; les adresser par courrier électronique à l'adresse suivante : pluicccm@democratie-active.fr ; ou les adresser à la Commission d'enquête via le registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/pluicccm/>

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais sur le registre numérique : <https://www.democratie-active.fr/pluicccm/> ; et seront recevables jusqu'au 12 novembre à 12h00, dernier délai, quel que soit le support utilisé.

LA COMMISSION D'ENQUETE SE TIENDRA A LA DISPOSITION DU PUBLIC A :

- MARCILLAC-VALLON (SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES) : LE VENDREDI 4 OCTOBRE DE 10H A 13H, LE VENDREDI 11 OCTOBRE DE 14H A 17H, LE MARDI 15 OCTOBRE DE 9H A 12H, LE LUNDI 28 OCTOBRE DE 14H A 17H, LE SAMEDI 02 NOVEMBRE DE 9H A 12H ET LE MARDI 12 NOVEMBRE DE 9H A 12H.
- CONQUES-EN-ROUERGUE (MAIRIE de Conques-en-Rouergue – 2, place de la Mairie –Saint-Cyprien-sur-Dourdou 12320 CONQUES-EN-ROUERGUE) : LE VENDREDI 11 OCTOBRE 2024 DE 9H00 A 12H00, LE MARDI 22 OCTOBRE 2024 DE 9H00 A 12H00 ET LE VENDREDI 08 NOVEMBRE 2024 DE 09H00 A 12H00

Son rapport et ses conclusions transmis au Président dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public à la Communauté de Communes, à la Mairie de Conques-en-Rouergue et sur le site internet : <https://www.democratie-active.fr/pluicccm/>. Toute information concernant les projets d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, d'abrogation des cartes communales suscitées et de mise en place des PDA pourra être demandée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Conques-Marcillac.

Le Président de la Communauté de Communes,
Jean-Marie LACOMBE